



République Française
COMMUNE DE CEVINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE
Arrondissement
d'Albertville 1
Canton n° 3

Séance du 05 avril 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le cinq avril à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Marie-Christine DORIDANT, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Madame Evelyne PELLICANO a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°10/24 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

VU l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la délibération n°09/24 d'approbation du compte de gestion 2023,

Monsieur Gabriel MARQUES, l'adjoint aux finances, rappelle que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Monsieur MARQUES présente le détail du compte administratif 2023 du budget principal, dressé par l'ordonnateur, et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion 2023.

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	678 280.78
RECETTES	712 168.17
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 (déficit)	33 887.39
RÉSULTAT DE 2022 REPORTÉ	31 558.74
RÉSULTAT CUMULÉ (à affecter en 2024)	65 446.13

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	280 394.84
RECETTES	205 433.15
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 (déficit)	-74 961.69
RÉSULTAT DE 2022 REPORTÉ	35 566.77
RÉSULTAT CUMULÉ (à affecter en 2024)	-39 394.92

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Maire s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 12/04/2024

Publié le : 12/04/2024

Publié sur le site internet le : 12/04/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com